
THÉMATIQUE ÉCONOMIE & FINANCE

TRANSPARENCE DES FINANCES ET DE LA POLITIQUE APPLIQUÉE

La transparence est la base de la confiance entre les habitants et leurs élus. Notre équipe s'engage à faire de Bouray-sur-Juine une commune exemplaire en matière de clarté des décisions et de gestion des fonds publics. Nous voulons que chaque citoyen puisse comprendre, contrôler et participer, grâce à des informations fiables, accessibles et partagées.

Pourquoi ?

Rendre la gestion municipale lisible pour tous, que chacun sache comment l'argent public est utilisé valorise l'efficacité des choix politiques en rendant visibles les projets, budgets et résultats. Nous souhaitons par ce biais, renforcer la confiance entre les habitants, les élus et l'administration tout en favorisant et en développant la culture démocratique locale en encourageant la participation citoyenne.

Comment cela fonctionne au quotidien ?

1. Publication systématique des décisions

- Mise en ligne des délibérations, budgets, rapports d'activité, suivis des projets.
- Création d'un portail "Décisions & budgets" sur le site municipal (consultable depuis smartphone/tablette).

2. Enregistrements audio/vidéo des conseils municipaux

- Captation intégrale de chaque séance publique.
- Diffusion en direct et publication sur les réseaux officiels de la Mairie.
- Archivage pour consultation ultérieure par une simple demande en Mairie.

3. Budgets participatifs et bilans annuels

- Organisation de rencontres publiques pour expliquer le budget communal et les priorités chaque année.
- Mise en place d'un budget participatif : les habitants proposent et choisissent certains projets financés par la commune.

4. Rapports pédagogiques

- Résumés clairs des délibérations (« Ce qui a été voté »)
- Infographies et vidéos explicatives pour rendre les sujets financiers accessibles.

5. Suivi des projets en temps réel

- Tableau de bord : état d'avancement des chantiers, investissements, subventions reçues.

6. Charte de transparence et d'éthique

- Engagement écrit des élus sur la publication d'informations, l'absence de conflits d'intérêts et la clarté des procédures d'attribution (subventions, marchés publics).
- Formation des élus et agents aux bonnes pratiques.

7. Participation citoyenne via la consultation de l'habitant

- Mise en place de consultant de quartier pour donner un avis sur les projets structurants une situation.
- Création d'un espace « Questions / réponses » en ligne.

8. Communication proactive

- Utilisation régulière des réseaux sociaux municipaux pour annoncer les décisions importantes.
- Diffusion d'une lettre d'information trimestrielle consacrée aux finances et à la vie du conseil municipal.

Comment le mettre en place ?

La mise en place est finalement très simple, il n'y a que des éléments logistiques que nous utilisons déjà dans la vie de tous les jours (logiciels, comptes-rendus..).

L'ensemble des outils nécessaires sont déjà à disposition des élus et des intervenants.

Coût de l'opération ?

Aucun investissement n'est requis, il n'y a ainsi qu'un coût pratique pour la commune comme l'utilisation du tirage des papiers ou l'investissement dans le budget participatif.

Conclusion

Le succès de cette transparence financière et politique appliquée réside en réalité à désigner un binôme « Transparence et participation » chargé de coordonner ces actions, avec l'appui du secrétariat et du responsable de communication (captations, mises en ligne), l'adjoint chargé de la communication réalisera avec l'agent dédié l'ensemble des charges indiquées.